

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 377

présenté par

M. Tian, M. Aboud, M. Hetzel, Mme Boyer et M. Tardy

ARTICLE 15

À l'alinéa 3, après le mot :

« salariés »,

insérer les mots :

« équivalent temps plein ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article n'apportant aucune précision sur l'effectif de référence, cet amendement vise donc à y remédier.